

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



**STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE
PROSPERITE PARTAGEE (SCAPP) 2016-2030**

COMITE DE DEVELOPPEMENT SECTORIEL 7 :

**GOVERNANCE POLITIQUE, SECURITE, ETAT DE DROIT ET
DECENTRALISATION**

**NOTE ANNUELLE SECTORIELLE DE MISE EN ŒUVRE (NASMO) DE LA
SCAPP POUR L'ANNEE 2018**

Septembre 2019

Sommaire

ABREVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX.....	4
LISTE DES ENCADRES	4
RESUME	5
INTRODUCTION	7
I. GOUVERNANCE POLITIQUE, COHESION SOCIALE, PAIX ET SECURITE... 9	9
I.1. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE	9
I.2. RENFORCEMENT DES MOYENS DE FORCE DE DEFENSE ET DE SECURITE	10
I.3. PROTECTION DES JEUNES CONTRE LA RADICALISATION ET L'EXTREMISME VIOLENT ..	11
I.4. CONSTRUCTION DURABLE DE LA PAIX ET DE LA COHESION SOCIALE	12
I.5. GESTION DES MIGRATIONS.....	13
II. ETAT DE DROIT, DROITS HUMAINS ET JUSTICE	14
II.1. RENFORCEMENT DE LA JUSTICE	15
II.2. DEVELOPPEMENT DES DROITS HUMAINS	16
II.3. CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE	18
III. DEVELOPPEMENT LOCAL ET DECENTRALISATION	19
III.1. RENFORCEMENT DE LA DECENTRALISATION.....	19
III.2. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	22
IV. FINANCEMENT DES CHANTIERS DU CDS 7	23
V. ANNEXE.....	26
IV.1. INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER 7 DE LA SCAPP	26
IV.2. COMPOSITION DU CDS 7 « GOUVERNANCE POLITIQUE, SECURITE, ETAT DE DROIT ET DECENTRALISATION ».....	29

ABREVIATIONS

AEP :	Alimentation en Eau Potable
AFE :	Accord de Facilitation des Echanges
ANJE :	
ANRPTS :	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés
BCM :	Banque Centrale de Mauritanie
BM :	Banque Mondiale
CAC :	Centre d'Accueil des Citoyens
CAON :	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur Nation du FED
CDHAHRSC :	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
CDS :	Comités de Développement Sectoriels
CEC :	Comité Elargi de Concertation
CIP :	Comité Interministériel de Pilotage
CIR :	Cadre Intégré Renforcé
CRD :	Comité Régional de Développement
CS :	Chantier Stratégique
CSU :	Couverture Sanitaire Universelle
CTC :	Comité Technique de Coordination
DCEP :	Direction de la Coopération, des Etudes et de la Programmation au MIDEC
DC-SCAPP :	Direction de la Coordination de la SCAPP
DD :	Dividende Démographique
DGAPE :	Direction Générale d'Appui au Processus Electoral
DGB :	Direction Générale du Budget
DGCT :	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGERSE	Direction Générale des Etudes, des Réformes et du Suivi-Evaluation
DGIPCE :	Direction Générale de l'Investissement Public et de la Coopération Economique
DGPSD :	Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement
DPAE :	Direction de la Prévision et de l'Analyse Economique au MEF
DPCIS :	Direction de la Programmation, de la Coopération et de l'Information Sanitaire au MS
EPU :	Examen Périodique Universel
FRD :	Fonds Régional de Développement
MASEF	Ministère des affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCIT	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
MDR :	Ministère du Développement Rural
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
MEI :	Ministère de l'Economie et de l'Industrie
MHA :	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MIDEC :	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MPER	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MPERi	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines
MS :	Ministère de la Santé
NASMO :	Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP
ODD :	Objectifs de Développement Durable
ONS :	Office National de la Statistique
ONSER :	Office National des Services d'Eau en milieu Rural

PAGOURDEL	Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local
PAMO-FED :	Projet d'Appui à la Mise en Œuvre du FED
PIP :	Programme d'Investissement Public
PNIDDLE :	Programme National Intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement Local et l'Emploi des Jeunes
RAMO :	Rapport Annuel de Mise en Œuvre de la SCAPP
SCAPP :	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Protégée
SIGPTS :	Système Intégré de Gestion des Populations et des Titres Sécurisés
SNAJ	Stratégie Nationale d'Accès à la Justice
SNFAD :	Stratégie Nationale de Formation des Acteurs de la Décentralisation
SNJSL	Stratégie Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
SSE :	Système de Suivi Evaluation
SWEDD	Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend (Projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique)
TADAMOUN :	Agence Nationale de lutte contre les séquelles de l'esclavage, de l'insertion et de lutte contre la pauvreté
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombres d'enrôlements par l'ANRPTS et de documents sécurisés produits.....	11
Tableau 2 : Inscriptions au PIP des projets concourant aux objectifs des chantiers du CDS 7	23
Tableau 3 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre des chantiers du CDS 7 « Gouvernance politique, Décentralisation, Etat de droit, Justice et Sécurité »	26
Tableau 4 : Liste des membres du CDS 7« Gouvernance Politique, Sécurité, Etat de droit et Décentralisation ».....	29

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Réalisations du PNIDDLE.....	21
--	----

RESUME

Le présent rapport présente le bilan de mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP pour l'année 2018. Il fait l'état des résultats de développement relatifs aux chantiers stratégiques : i) Gouvernance Politique, Cohésion Sociale, Paix et Sécurité, ii) Etat de Droit, Droits Humains et Justice et ii) Développement local et décentralisation et par rapport à l'atteinte des cibles ODD retenues par rapport à ce chantier. La mise en œuvre de ces chantiers se fait à travers des interventions stratégiques.

Gouvernance Politique, Cohésion Sociale, Paix et Sécurité:

Pour ce qui est de la Gouvernance politique, l'année 2018 a été marquée par la recomposition du paysage institutionnel et ce par une large participation des partis politiques aux élections législatives, régionales et locales. Il est à noter que des progrès importants ont été perçus en matière d'amélioration de la gouvernance publique grâce aux réformes issues du référendum de 2017. Conformément aux échéances constitutionnelles, l'organisation des élections présidentielles est prévue en 2019.

En ce qui concerne le renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité, les réalisations ont porté sur la formation, la construction d'infrastructures adéquates et le renforcement des capacités matérielles des structures de sécurité et de maintien de l'ordre (Police nationale, Garde Nationale, Protection Civile et Sécurité des routes). D'importantes réformes ont été entreprises en vue de moderniser l'administration territoriale, la rapprocher des citoyens et d'améliorer la qualité de ses services. Ces réformes ont porté notamment sur la réorganisation des structures, le renforcement des effectifs et des capacités de l'encadrement, la révision du découpage administratif, la création de nouvelles circonscriptions administratives et la mise en place d'un statut particulier des administrateurs. En matière de sécurité des routes, les efforts se focaliseront sur la formation des agents et le renforcement d'infrastructures. Le Groupement Général de la Sécurité des Routes prévoit un statut qui répond mieux aux missions et aux spécificités de cette institution. Il est prévu par ailleurs la modernisation des documents d'actes d'état civil et du Système de Gestion des Population et des Titres Sécurisés.

Pour ce qui est de la protection des jeunes contre la radicalisation, la promotion de cette importante composante démographique s'est fait à travers des activités de sensibilisation se rapportant aux thèmes de citoyenneté, d'autonomisation, d'éducation et d'emploi, de lutte contre l'extrémisme violent et les autres comportements déviants. Une réflexion est pour adopter des textes portant sur l'organisation et le développement de l'éducation Physique et des Sports et le bon fonctionnement et la gestion des maisons des jeunes.

En matière de construction durable de la paix et de la sécurité, une politique volontariste de lutte contre la pauvreté a été mise en œuvre par l'agence TADAMOUN ainsi que plusieurs autres programmes favorables aux populations les plus vulnérables (ODD2). Cette politique vise à renforcer la cohésion sociale et l'unité nationale en soutenant la mise en place des principaux piliers du système national de filets sociaux et en fournissant des transferts monétaires ciblés aux ménages pauvres. Elle couvre notamment les domaines de l'alphabétisation, la santé, l'habitat et les activités génératrices de revenus et la protection sociale.

Concernant la Gestion des Migrations, la Mauritanie continue à mener une action de surveillance du territoire et de lutte contre l'immigration clandestine.

Etat de Droit, Droits Humains et Justice

La Mauritanie a ratifié la majorité des traités internationaux relatifs à la protection des droits humains et à l'accès à la justice (ODD 16). Ce cadre juridique a besoin de mécanismes pour faciliter son application. Pour ce faire, la stratégie nationale d'accès à la justice (SNAJ) a été élaborée. Elle s'inscrit dans les Objectifs de développement durable (ODD) et de l'agenda 2030. Parallèlement, des progrès ont été réalisés en matière de justice juvénile en plus des actions menées pour améliorer l'efficacité de la justice et sa performance.

Pour ce qui est de la politique nationale des droits de l'homme et le respect des engagements internationaux de la Mauritanie en la matière, les efforts ont porté essentiellement sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. Les efforts fournis ont été axés sur la promotion des droits de l'homme et d'interaction avec les mécanismes régionaux et internationaux. Des avancées multiformes ont été enregistrées. Elles concernent l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, de la lutte contre la torture et autres traitements dégradants et de la promotion des Droits de l'Enfant 3, 4, 5 et 8. Il est prévu pour la fin de l'année 2019 de renforcer le cadre normatif et institutionnel, continuer à lutter contre la traite des personnes, protéger les droits des groupes spéciaux et réaliser les droits économiques, sociaux et culturels pour mieux adhérer aux ODD.

En matière de contrôle citoyen de l'action publique, des formations ont été réalisées pour la sensibilisation sur les ODD pour assurer une mise en œuvre effective des ODD dans les Politiques de développement et le rôle attendu de la SC dans le cadre de la mise en œuvre de la SCAPP. Un débat de fond a été ouvert au public pour créer une culture des droits de l'homme avec des informations fiables et crédibles.

Développement local et décentralisation

En ce qui concerne la politique de décentralisation, la réalisation des élections municipales et régionales en 2018 ont permis de concrétiser le nouvel échelon de décentralisation, régie désormais par la Loi organique relative à la Région. Le Projet National Intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement Local et à l'Emploi des jeunes (PNIDDLE) au cours de ces dernières années a permis d'avancer vers l'atteinte des objectifs de la SCAPP. En matière de réformes, un décret portant sur la création d'une Commission des Finances Régionales est promulgué. Notons également le lancement des études relatives à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Formation des Acteurs de la Décentralisation (SNFAD). L'élaboration également de la Stratégie Nationale de la Décentralisation et du Développement Local (SNDDL). Dans le même esprit, la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local (PAGOURDEL) contribue à l'émergence de collectivités locales viables territorialement et financièrement, à un ancrage des politiques publiques au niveau local, à l'harmonisation entre la programmation nationale et les réalités territoriales et à favoriser le partenariat entre les collectivités locales.

INTRODUCTION

En cohérence avec l’agenda de 2030 pour le développement et ses Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l’agenda 2063 de l’Union Africaine, le Gouvernement Mauritanien a adopté la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) qui couvre la période 2016-2030. La SCAPP vise à favoriser une croissance économique accélérée et diversifiée, inclusive et réductrice des inégalités, verte et durable permettant la satisfaction des besoins essentiels de tous les citoyens et leur accès au mieux-être dans un cadre de bonne gouvernance. Pour atteindre ces objectifs, la SCAPP pose les jalons d’importantes transformations de la société et de l’économie mauritaniennes et repose sur trois leviers stratégiques convergents correspondant aux objectifs stratégiques retenus :

- Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance forte et inclusive
- Levier stratégique 2 : Développer le capital humain et l’accès aux services sociaux de base
- Levier stratégique 3 : Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Ces leviers stratégiques se déclinent en quinze chantiers stratégiques qui à leurs tours se déclinent en cinquante-six interventions prioritaires correspondant à des réformes, des programmes, des projets ou des actions significatives qui composent le premier plan quinquennal 2016-2020.

La coordination de la SCAPP constitue l’outil clef du dispositif de suivi évaluation au niveau sectoriel. Elle rend compte des réalisations sectorielles à travers les Notes Annuelles sectorielles NASMO qui constituent l’étape cruciale pour élaborer le Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO). Les Comités de Développement Sectoriels (CDS) ont pour vocation de produire ces notes, dans le contexte d’un système de suivi-évaluation (SSE) plus performant, à travers notamment la mise en place du nouveau dispositif institutionnel et des nouveaux mécanismes de reporting.

Après une étude d’opérationnalisation du système de suivi et évaluation de la SCAPP, le décret 2019-085 du 06 Mai 2019 portant sur l’organisation du dispositif institutionnel de formulation, de suivi-évaluation et de la mise en œuvre de la SCAPP a été adopté, en application de la loi d’orientation n°2018-021 relative à la SCAPP. Les réformes issues de ce décret consistent à établir neuf CDS chargés du suivi de la mise en œuvre de la SCAPP au lieu des vingt-sept Comités Techniques Sectoriels (CTS) qui étaient institués chacun au sein d’un ministère ou d’une institution.

Ces comités de développement sectoriels tiennent compte des orientations de la SCAPP à travers ses chantiers stratégiques et ce à raison de trois comités par levier stratégique. Chaque CSD est présidé par l’un des représentant des départements les plus concernés par la thématique du chantier et regroupe des représentants des différents ministères ou institutions concernés par le chantier, des représentants de la société civile et du secteur privé intervenant dans le secteur ainsi que des partenaires techniques et financiers.

Pour animer les travaux de ces CDS, trois coordinateurs de leviers sont placés au sein de la Direction de Coordination de la SCAPP et sont chargés en particulier de la consolidation des rapports des CDS relevant de leur levier.

Le présent rapport relève du CDS 7 de la Gouvernance politique, locale, état de droit, paix et sécurité. Il fait l’état des lieux des réalisations sectorielles de l’année 2018 ainsi que celles prévues en 2019 par rapport aux chantiers stratégiques :

- Gouvernance politique, cohésion sociale, paix et sécurité
- Consolidation de l'état de droit, des droits humains et de la justice
- Développement local et la décentralisation

La vision de la SCAPP accorde une place importante à l'enracinement de la démocratie et l'approfondissement de l'Etat de droit. Pour cela, l'ancrage d'une culture démocratique au sein du corps social et de l'élite est un objectif majeur à atteindre avant 2030. Il s'agit d'ancrer une bonne gouvernance traduite par : (i) un consensus politique basé sur les principes démocratiques universels, en particulier l'alternance pacifique au pouvoir ; (ii) un Etat neutre et efficace dans ses interventions, notamment en matière de sécurité, d'accès pour tous à une justice indépendante; (iii) une société civile dynamique, structurée, et une presse indépendante et professionnelle contribuant effectivement au contrôle-citoyen de l'action publique ; et (iv) le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration pour un meilleur accès aux services de base.

Les institutions ou ministères faisant partie du CDS 7 sont :

- Le ministère de la justice
- Le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation
- Le ministère de la jeunesse et des sports
- Le Commissariat aux droits de l'homme, à l'Action Humanitaire et aux relations avec a société civile.
- L'agence TADAMOUN

Le présent rapport est structuré en fonction des trois chantiers et des interventions qui les composent et pour chacune de ces dernières sont mentionnés les objectifs, les réalisations, le financement, les perspectives et les recommandations.

I. GOUVERNANCE POLITIQUE, COHESION SOCIALE, PAIX ET SECURITE

Ce chantier contribue à la création d'un contexte favorable à l'atteinte des objectifs de la SCAPP en mettant en place les conditions d'une gouvernance politique assainie et d'un climat de paix, de sécurité et de cohésion sociale. Il comporte cinq interventions : (i) Amélioration de la gouvernance politique ; (ii) Renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité ; (iii) Construction durable de la paix et de la cohésion sociale ; (iv) Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent ; et (v) Gestion saine des migrations.

I.1. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE

◆ Objectifs de l'intervention relative à la gouvernance politique

Cette intervention vise à assurer une gouvernance politique plus performante qui repose sur des institutions démocratiques solides et permet une ouverture à l'ensemble des acteurs politiques grâce au rôle des institutions, au dialogue national et au renforcement des capacités des élus.

◆ Principales réalisations

Ces dernières années ont connu un véritable progrès de la démocratie à travers les réformes constitutionnelles et institutionnelles issues des dialogues politiques organisés en 2012 et 2016 et le referendum de 2017. Il est à noter que l'année 2018 a été marquée par une large participation des partis politiques aux élections législatives, régionales et locales pour la recomposition du paysage institutionnel à travers la mise en place de l'Assemblée Nationale, les conseils régionaux et les conseils municipaux. A cet égard, la Direction Générale d'Appui au Processus Electoral (DGAPE), a servi de conseil et d'assistance pour la CENI dans l'organisation des différents scrutins à travers la formation du Comité Directeur de la CENI sur le cycle électoral, la gestion des élections, la formation sur les textes électoraux. La DGAP a aussi assuré les relations entre la CENI et l'Administration sur les questions électorales. Cette assistance a permis d'appuyer la CENI dans l'organisation des échéances électorales notamment les élections Législatives, Régionales et Municipales de 2018.

Par ailleurs, les réformes issues du dialogue politique ont permis :

- L'interdiction du nomadisme politique ;
- La révision des missions, des règles d'organisation et de fonctionnement de la CENI ;
- La révision de la loi portant sur la promotion de l'accès des femmes aux fonctions électives ;
- La nouvelle répartition des sièges de l'Assemblée nationale ;
- L'élection des députés représentant les Mauritaniens établis à l'Etranger;
- La révision de la loi portant sur la promotion de l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ;
- La loi constitutionnelle référendaire portant révision de certaines dispositions de la constitution du 20 juillet;
- La loi sur la Régionalisation ;
- La réorganisation du découpage administratif par la création de nouvelles structures territoriales : 2 wilayas, 3 Moughataas et 3 arrondissements et 1 commune ;
- La dissolution de 76 partis politiques n'ayant pu totaliser les scores requis en application des dispositions de la loi, ramenant ainsi le nombre des partis reconnus à

27 dont deux partis ont déclaré leur autodissolution volontaire et l'intégration de partis existants, soit un nombre de 25 partis.

◆ Perspectives

Il est prévu d'organiser les élections présidentielles en 2019 conformément aux échéances constitutionnelles.

I.2. RENFORCEMENT DES MOYENS DE FORCE DE DEFENSE ET DE SECURITE

◆ Objectif de l'intervention

L'objectif de la SCAPP à travers cette intervention est de maintenir la sécurité et donner aux forces armées et de sécurité les moyens de jouer pleinement leur rôle, au plan national, régional et international. En outre, il s'agit d'assurer le service l'identification nationale à l'ensemble des citoyens.

◆ Principales réalisations

Pour accompagner l'évolution de l'urbanisation de la société et rapprocher la sécurité du citoyen, des postes de proximité motorisés et équipés ont été mise en place, en plus du renforcement des capacités matérielles des structures de sécurité et de maintien de l'ordre(Police nationale, Garde Nationale, Protection Civile et Sécurité des routes), notamment en matière d'infrastructures, d'équipements informatiques et de télécommunications. A cela s'ajoute, le renforcement des ressources humaines s'est fait à travers le recrutement, la formation et le déploiement de nouvelles recrues ainsi que la formation continue et le recyclage des anciens.

La principale réforme de 2018 a été l'adoption d'un nouveau statut de la Police Nationale, qui en renforce la professionnalisation et la spécialisation par la création d'un corps technique.

Dans le domaine, particulièrement sensible, de lutte contre le terrorisme, d'importantes réalisations ont été accomplies afin de protéger le pays et ses habitants dans un contexte régional et mondial très difficile et complexe. La stratégie mise en place a donné les résultats jugés satisfaisants par l'opinion nationale et internationale et s'articule autour de i) la mise en place d'une plateforme de lutte contre la cybercriminalité et un centre technique de suivi dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et ii) la création d'une unité d'intervention rapide et de protection dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Par ailleurs, l'agence nationale du registre des populations et des titres sécurisés (ANRPTS) a enregistré des progrès par :

- La mise en place d'un système d'enregistrement et de suivi des jugements et de production de casiers judiciaires et d'une application de gestion des prisonniers ;
- La Construction de 6 centres d'accueil des citoyens (CAC) à Nouakchott et dans certains chefs-lieux de Wilaya ;
- Le déploiement de nouveaux postes frontières (Hassi 75 et Fassala) ;
- La mise en place d'un système de gestion, de production sur titre sécurisé de cartes d'identification pour les réfugiés

- La modernisation (remplacement) des équipements de sécurisation des échanges entre le Site central et les CACs à l'étranger
- La délivrance d'acte de naissances pour enfants de réfugiés nés sur le territoire national
- L'équipement de 58 CACs sur les 124 réceptionnés.

Concernant l'état civil biométrique, il y a lieu de mentionner, au cours des dernières années, la consolidation des acquis liés à la mise en place du Système Intégré de Gestion des Populations et des Titres Sécurisés (SIGPTS) portant sur l'enrôlement biométrique, la production des titres sécurisés et autres applications. En 2018, le cumul du nombre de personnes enrôlés s'élève à 3 502 624 individus. Le cumul du nombre des différents documents sécurisés produits figure dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Nombres d'enrôlements par l'ANRPTS et de documents sécurisés produits

Rubrique	Nombre
Nombre de personnes enrôlées	3 502 624
Nombre de Cartes d'Indentification produites (au 13/11/2018)	2 543 568
Nombre de Cartes d'Indentification distribuées	2 003 995
Nombre de visas délivrés	392 814
Nombre de résidents étrangers enrôlés	129 785
Nombre de cartes grises produites	8 239
Nombre de passeports produits	350 031
	Dont : Ordinaire
	VIP
	Service
	Diplomatique
	322 872
	6 855
	15 066
	5 238

Source : MIDEDEC

◆ Perspectives de renforcement des moyens de force de défense et de sécurité

Dans le cadre de la montée en puissance du corps de la Garde Nationale et de la protection civile, il est prévu de renforcer les capacités opérationnelles de l'état-major de la garde nationale. En matière de sécurité des routes, les efforts se focaliseront sur la formation des agents et le renforcement d'infrastructures. Le Groupement Général de la Sécurité des Routes prévoit un statut qui répond mieux aux missions et aux spécificités de cette institution.

Il est prévu par ailleurs la modernisation (nouveau design et éléments de sécurité) des documents d'actes d'état civil et du Système de Gestion des Population et des Titres Sécurisés (Programme à exécuter sur 20 mois).

I.3. PROTECTION DES JEUNES CONTRE LA RADICALISATION ET L'EXTREMISME VIOLENT

◆ Objectif de l'intervention

La SCAPP vise par le biais de cette intervention à protéger les jeunes contre la radicalisation, l'extrémisme violent et tout autre comportement déviant. Cette intervention se base sur deux axes majeurs : i) promouvoir l'esprit de dialogue et l'ouverture et ii) prendre les mesures sociales et économiques nécessaires d'accompagnement.

◆ Principales réalisations

L'action entreprise en la matière a porté sur la promotion de cette importante composante démographique à travers des activités de sensibilisation se rapportant aux thèmes de citoyenneté, d'autonomisation, d'éducation et d'emploi, de lutte contre l'extrémisme violent et les autres comportements déviants.

Grâce à l'appui des partenaires nationaux et internationaux, plusieurs activités s'alignant avec les objectifs stratégiques de la SCAPP ont été réalisées à savoir

- La préparation et le lancement du Projet Formation et autonomisation des jeunes connu sous l'appellation EMELI.
- L'appui et la supervision du lancement d'une campagne de sensibilisation sur l'extrémisme dénommée **MANI MOUTATARIV (je ne suis pas extrémiste)** qui a permis d'atteindre plus de 800 jeunes appartenant aux réseaux associatifs de Nouakchott.
- l'octroi de financements par la CDD au profit des jeunes du Gorgol en vue d'investir dans des Activités Génératrices de Revenus (AGR).
- Le renforcement du leadership des jeunes et l'amélioration de leur connaissance des politiques publiques notamment celles relatives à leur autonomisation.
- La promotion de la citoyenneté et des droits de l'Homme chez les jeunes afin d'en faire un vecteur de cohésion sociale, d'unité nationale et du vivre ensemble.

◆ Perspectives Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent

Une réflexion est actuellement menée en vue d'établir et d'adopter des textes portant sur l'organisation et le développement de l'éducation Physique et des Sports et le fonctionnement des maisons des jeunes afin de les appliquer aux stades et autres infrastructures sportives en vue d'optimiser leur gestion.

I.4. CONSTRUCTION DURABLE DE LA PAIX ET DE LA COHESION SOCIALE

◆ Objectif de l'intervention

Il s'agit de consolider la cohésion et l'unité nationales par la préservation des acquis et la création de toutes les conditions nécessaires pour une paix sociale durable. Il s'agit de promouvoir la culture de la paix, de la tolérance, de la solidarité nationale tout en luttant efficacement contre les séquelles de l'esclavage, les violences basées sur le Genre ainsi que le renforcement du dialogue et de la cohésion sociale. L'action est aussi orientée vers un travail de fond au niveau du système éducatif, en donnant des chances égales de réussite à tous les enfants, la mise en place de mécanisme d'amélioration des moyens d'existence et des conditions d'émancipation des populations affectées par les séquelles de l'esclavage, améliorer les

conditions de vie des populations pauvres et mettre en œuvre des programmes ciblés d'insertion et de lutte contre la pauvreté.

◆ Principales réalisations

Une politique volontariste de lutte contre la pauvreté a été mise en œuvre par l'agence TADAMOUN ainsi que plusieurs autres programmes favorables aux populations les plus vulnérables, tels que l'aide alimentaire en période de soudure, les opérations urgentes du CSA (ODD2) ainsi que l'aide humanitaire d'urgence.

En vue de renforcer la cohésion sociale et l'unité nationale, l'agence TADAMOUN soutient la mise en place des principaux piliers du système national de filets sociaux et fournit des transferts monétaires ciblés aux ménages pauvres extrêmes. Il agit ainsi par des opérations de ciblage communautaires à travers les enquêtes de vérification et le programme TAKAVOUL de Cash transfert, qui lui est chargé de distribuer du cash aux populations cibles. Elle couvre notamment plusieurs domaines, l'alphabétisation, la santé, l'habitat et les activités génératrices de revenus et la protection sociale.

En 2018, ont réalisées des opérations de ciblage communautaires et des enquêtes de vérification dans dix moughataas (Kaédi, Amourj, Maghama, Kiffa, Boghé, Djiguenni, Rosso, M'Bagne et Maghtaalehjar).

La distribution du cash évolue pour l'année 2018 par le programme Tekavoul avec un taux de couverture dépassant les 98% et 17.258.500 MRU par le programme de filets sociaux réactifs aux chocs.

◆ Perspectives

Il est prévu de continuer à mutualiser et à capitaliser sur les acquis ainsi que les expériences et leçons apprises des années précédentes. Il s'agit de :

- Accélérer la mise en œuvre des enquêtes post-ciblage ;
- Améliorer davantage le taux de décaissement ;
- Lancer la mobilisation de fonds pour le financement du système de filets sociaux ;
- Renforcer la communication externe envers les utilisateurs potentiels du Registre Social.

I.5. GESTION DES MIGRATIONS

◆ Objectif de l'intervention

L'intervention vise à contrôler les entrées et sorties du territoire en vue d'atténuer les effets pervers de la migration et exploiter pleinement ses aspects positifs, dans le respect de la réglementation internationale.

La stratégie de gestion de la migration consiste à : (i) redynamiser la Commission Nationale de Gestion de la Migration ; (ii) prendre en compte les aspects positifs de la migration pour le développement du pays ; (iii) assurer la protection des migrants et réfugiés conformément aux engagements internationaux ; (iv) assurer un meilleur contrôle des entrées et sorties dans le respect des accords bilatéraux et multilatéraux signés par le pays et (v) mettre en œuvre une nouvelle stratégie nationale de la migration 2016-2020. Il faut, en outre, renforcer les capacités des autorités nationales en matière de traitement efficace des demandes d'asile, entreprendre

des campagnes nationales d'information et de sensibilisation sur la réalité migratoire et équiper les postes frontières

◆ Principales réalisations

Pour faire face au phénomène de la migration irrégulière, la Mauritanie mène une action de surveillance du territoire et de lutte contre l'immigration clandestine qui s'articule autour des axes suivants :

- La surveillance générale de la frontière.
- La maîtrise des flux migratoires par l'enregistrement des entrées et des sorties du territoire national.
- La délivrance sur place des visas d'entrée.
- La lutte contre le crime organisé transnational par la recherche et la saisie des stupéfiants, arme produits prohibés, médicaments contrefaits etc...
- La lutte contre le terrorisme.
- Recherche des infractions et des renseignements en rapport avec la sécurité du pays
- Renforcement des capacités des services de sécurité par une formation adéquate de leur personnel dans les différentes disciplines de la police de l'Air et des Frontières (Fraude documentaire, Trafic de migrants et le Trafic des êtres humains).
- Equipements des services en charge de lutte contre la migration irrégulière.
- Mise en place d'un état civil biométrique hautement sécurisé (passeports, Carte Nationale d'Identification), ainsi que celle des visas d'entrée et des titres de séjour biométriques pour les étrangers.
- Mise en place d'une base de données dénommée système Oubour pour la gestion des flux migratoires sur l'ensemble du territoire national, ce qui a permis d'avoir des statistiques fiables des entrées et sorties du territoire national, ainsi que des données précises sur le nombre de résidents étrangers (court, moyen et long séjour).
- Mise en place d'une cellule d'analyse des risques.

A Signaler aussi que grâce à la vigilance des services de sécurité il a été enregistré zéro migrant au départ du littoral Mauritanien à destination de l'Espagne et ce pour la 4^{ème} année consécutive.

II. ETAT DE DROIT, DROITS HUMAINS ET JUSTICE

En matière d'Etat de droit, l'objectif stratégique est de parvenir à faire émerger une société multiculturelle solidaire dans un Etat qui respecte les principes et normes internationales en matière de séparation des pouvoirs, de respect des libertés publiques et qui donne force à la loi. Il s'agit de garantir à tous les citoyens le plein exercice de leurs droits humains, l'accès à une justice de qualité et la pleine participation dans les affaires publiques, y compris par le biais du contrôle de l'action publique.

Il s'agit de pérenniser le dialogue afin de renforcer les acquis démocratiques et enraciner la pratique de la démocratie.

Les interventions de ce chantier comprennent : (i) renforcement de la justice et de la gouvernance judiciaire ; (ii) le développement des droits humains ; et (iii) l'amélioration du contrôle citoyen de l'action publique.

II.1. RENFORCEMENT DE LA JUSTICE

◆ Objectif de l'intervention

L'accès à la Justice des personnes vulnérables et la préservation du droit des prévenus constitue l'un des piliers majeur de la construction de l'Etat de Droit et occupe une place importante dans la SCAPP. Cette dernière vise à travers cette intervention à atteindre les ODD liés à l'accès à la justice plus particulièrement la cible 3 de l'ODD 16.

◆ Principales réalisations

Dans le cadre de, La Mauritanie a ratifié la majorité des traités internationaux relatifs à la protection des droits humains ou à l'accès à la justice. Une stratégie nationale d'accès à la justice (SNAJ) vient d'être élaborée. Elle s'inscrit dans les Objectifs de développement durable (ODD) et de l'agenda 2030.

Les pouvoirs publics ont accordé une attention particulière à l'organisation et les procédures judiciaires en matière de justice juvénile, le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale est poursuivi à travers des visites d'échange et des formations sur place dans le cadre de la protection spéciale des enfants en conflit avec la loi. Toutefois, les actions menées pour améliorer l'efficacité de la justice et sa performance ont porté sur :

- La spécialisation des magistrats et auxiliaires de justice pour le renforcement des capacités des acteurs judiciaires ;
- Le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, de la documentation et archives judiciaires pour la modernisation de la Justice ;
- La politique pénale et de réinsertion pour le renforcement de la politique pénale et pénitentiaire.

Selon l'enquête de perception de la Justice menée en 2018, parmi les domaines qui ont amené les justiciables à devenir usagers de la justice on compte notamment les contentieux fonciers, un des grands problèmes les plus traités par la justice et les moins valorisés en termes d'efficacité par les justiciables. Les enquêtés ont soulevé certaines barrières de l'accessibilité à la justice. Ainsi, l'accès à la justice, reste dans une situation critique et un souci des justiciables. En ce qui concerne l'accessibilité à la justice, la plupart de répondants pensent que le justiciable peut exprimer son point de vue au cours d'un procès.

◆ Perspectives du Renforcement de la Justice et de la Gouvernance Judiciaire

La politique de renforcement de la justice a pour objectif global de promouvoir une approche cohérente du renforcement de la justice en Mauritanie par :

La législation et la modernisation du cadre législatif à savoir

- a) Revoir, compléter et actualiser toutes les normes en vigueur pour les mettre en conformité avec les standards internationaux et les codifier.
- b) adapter et consolider la législation civile, pénale, commerciale, administrative sociale et des droits de l'homme.
- c) renforcer le climat des affaires en intégrant la Mauritanie dans les normes internationales en matière de droit commercial.

- La formation des acteurs de la justice pour renforcer les capacités des acteurs de la justice grâce à une offre de formation adaptée à leurs besoins, rénover dans le cadre de la formation initiale les contenus des enseignements et les méthodes pédagogiques et mettre en œuvre un plan global de formation continue pluriannuelle destiné à tous les acteurs de la justice.
- L'accès à la justice et l'amélioration du système judiciaire par la promotion de l'accès à la justice en favorisant l'utilisation des modes alternatifs de la résolution des conflits, en soutenant le mécanisme d'aide juridictionnelle et en développant l'accès au droit, le renforcement de l'inspection générale pour permettre un meilleur contrôle du fonctionnement des juridictions et le respect de la déontologie professionnelle, renforcer la protection judiciaire des groupes vulnérables (femmes, mineurs, incapables, handicapés) notamment par la prise en compte de leurs spécificités.
- Le renforcement de l'administration pénitentiaire et des prisons par la rationalisation, la simplification du fonctionnement, l'organisation de l'administration pénitentiaire, l'instauration et la concrétisation de la réinsertion, la rééducation professionnelle des détenus et l'alignement des règles de sécurité sur les standards internationaux.
- Le renforcement des infrastructures en étatisant les infrastructures judiciaires et pénitentiaires, la singularisation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires dans le sens de l'orientation et l'accessibilité des justiciables et la mise en œuvre du plan de réhabilitation et de construction des bâtiments judiciaires et pénitentiaires.
- Le développement d'un système d'information judiciaire global et intégré accessible aux justiciables et couvrant toute la chaîne judiciaire, la création de bases de données interactives (archives, jurisprudence, législation...) et la promotion d'un cadre juridique et structurel pour le système informatique judiciaire.

II.2. DEVELOPPEMENT DES DROITS HUMAINS

◆ Objectif de l'intervention

La priorité de la SCAPP dans cette intervention est de lutter contre toute forme de discrimination raciale, de torture ou de traitements dégradant. Il s'agit de mettre en place les mécanismes garantissant le respect des droits de l'Homme. A cet égard, l'éducation constitue l'un des piliers majeurs de la SCAPP pour la promotion des Droits de l'Homme et ce en priorisant les cibles 1, 2, 3, 4 et 5 de l'ODD 4.

◆ Principales réalisations

Les efforts ont porté essentiellement sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU à travers l'exécution du. Les efforts fournis sont axés sur la promotion des droits de l'homme et l'interaction positive avec les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme.

➤ **Promotion des Droits de l'Homme**

Plusieurs activités relatives à la promotion des droits de l'homme ont été organisées dont :

- La sensibilisation à travers la commémoration des différentes journées des Droits de l'Homme ;
- L'élaboration du plan d'action national de la mise en œuvre des recommandations acceptées lors du second cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU) ;
- La formation des formateurs sur les droits humains, avec pour objectifs de renforcer les connaissances des Coordinateurs régionaux du CDHAHRSC en Droits Humains et de contribuer à développer les capacités de transmission des connaissances et des compétences en matière de Droits Humains ;
- L'élaboration d'un plan d'action pour le renforcement des capacités des Coordinations régionales du CDHAHRSC à travers la conception d'un plan d'action en la matière ;
- La participation à la sixième édition du concours international de plaidoiries en matière des droits de l'homme organisée avec le Ministère de la Justice, l'Ordre national des avocats, l'Agence française de développement et l'Institut international des droits de l'homme et de la paix.

➤ **L'interaction avec les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme**

Dans le cadre de la défense de la politique nationale des droits de l'homme et le respect des engagements internationaux de la Mauritanie en la matière, la Mauritanie a développé une interaction positive et un dialogue constructif avec les mécanismes régionaux et internationaux se traduisant par :

- L'organisation des assises de la 62^{ième} session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des peuples et ses forums préparatoires (Forum des ONG et celui des Institutions Nationales des Droits de l'Homme).
- la présentation de plusieurs rapports nationaux devant des organes de traités qui ont mis en valeur les avancées multiformes enregistrées dans le cadre de l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, de la lutte contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de la promotion des Droits de l'Enfant.

Par ailleurs, des actions favorisant la protection, la prise en charge ou l'amélioration des conditions de vie des couches vulnérables ont été menées à travers des aides sociales au profit des malades, des indigents et des victimes d'incendies. Ces actions s'alignent avec les orientations de la SCAPP pour renforcer la cohésion sociale.

◆ **Perspectives de Développement des Droits Humains**

Dans le cadre du Projet du plan d'action national de mise en œuvre des recommandations acceptées en vertu du second cycle de l'EPU, l'objectif pour la fin de l'année 2019 est de renforcer le cadre normatif et institutionnel, lutter contre la traite des personnes la torture, la

discrimination, protéger les droits des groupes spéciaux et réaliser les droits économiques, sociaux et culturels.

Afin de renforcer le cadre normatif et institutionnel, il est prévu de : a) ratifier les instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme en vue d'atteindre les ODD 4,5,8,10,16 et 17, b) harmoniser la législation nationale avec les instruments ratifiés pour atteindre l'ODD 16 et 17, c) Renforcer les institutions nationales des droits de l'homme pour atteindre l'ODD 1, 3, 4, 5, 8, 10, 16 et 17, d) renforcer les capacités pour atteindre les ODD 4, 16 et 17, et e) promouvoir la coopération avec les mécanismes des droits de l'homme afin d'atteindre l'ODD 17.

Dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes, la torture et la discrimination, il a été retenu de : a) lutter contre les séquelles de l'esclavage en vue d'atteindre les ODD 4, 5, 6, 8, 10 et 16, b) éliminer la torture pour atteindre les ODD 10 et 16, et c) éliminer la discrimination raciale ce qui permet d'atteindre l'ODD 5, 10 et 16.

En vue de protéger les droits des groupes spéciaux (femmes, enfants, défenseurs des droits de l'homme), il a été recommandé de promouvoir les droits des femmes pour atteindre les ODD 3, 5, 10 et 16, protéger les droits de l'enfant pour s'aligner avec les attentes des ODD 3, 4, 5, 8, 10 et 16 et protéger les droits des défenseurs des droits de l'homme afin d'atteindre les ODD 10 et 16.

Enfin, pour réaliser les droits économiques, sociaux et culturels, il est prévu de lutter contre la pauvreté en vue de réaliser les attentes des ODD 1, 2, 3, 4, 5, 8 et 10, promouvoir l'accès à la santé pour s'aligner sur l'ODD 3, promouvoir l'accès à l'éducation en vue de réaliser les ODD 4 et 16 et enfin axer les programmes sur les droits de l'homme pour réaliser l'ODD 13.

II.3. CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

◆ Objectif de l'intervention

Cette intervention vise à permettre au citoyen d'avoir les moyens de contrôler l'action publique. L'objectif de la SCAPP est de mettre l'accent sur la formalisation et la promotion de la société civile et mettre en place des fonds pour les actions d'encadrement et de la réhabilitation des organisations de la société civile.

◆ Principales réalisations

En vue de mettre en œuvre une stratégie de communication pour le développement, des formations ont été réalisées pour la sensibilisation sur les Objectifs de Développement Durables (ODD) pour donner aux participants les clés d'analyse pour comprendre les enjeux du nouveau cadre de planification que constitue l'Agenda 2030. Il s'agit de former les participants à l'utilisation et à la maîtrise des outils pour assurer une prise en compte et une mise en œuvre effective des ODD dans la SCAPP à l'horizon 2030 et dans les autres Politiques, Stratégies, Programmes et Projets (PSPP) de développement nationaux ou sectoriels, donner aux participants l'information actualisée sur le rôle attendu de la SC dans le cadre de la mise en œuvre de la SCAPP et informer les participants sur les ODD priorités.

Des activités d'information et de communication ont notamment été réalisées à travers le lancement d'une vaste campagne de communication sur les acquis réalisés durant la dernière

décennie en matière de droits de l'homme. Il s'agit de débattre en direct de la situation des droits de l'homme avec des personnes ressources, choisies d'horizons différents, en tenant compte des profils et du genre (Experts, Elus, OSC), dans la perspective de tirer un meilleur profit des expertises nationales en les engageant dans un débat de fond, de partager les connaissances techniques à présenter de manière pédagogique au public, de créer une culture des droits de l'homme avec des informations fiables et crédibles et de présenter le bilan réel du Gouvernement en la matière.

III. DEVELOPPEMENT LOCAL ET DECENTRALISATION

L'objectif de ce chantier est de consolider les acquis en matière de décentralisation et de mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire efficace. Il comporte deux principales interventions : (i) le renforcement de la politique de décentralisation ; et (ii) la réactualisation de la politique de l'aménagement du territoire.

III.1. RENFORCEMENT DE LA DECENTRALISATION

◆ Objectif de l'intervention

L'objectif est d'asseoir une décentralisation effective et un développement local durable. Pour atteindre cet objectif, les principaux axes d'intervention de la SCAPP sont : (i) l'émergence de collectivités locales viables territorialement et financièrement ; (ii) améliorer durablement les conditions de vie des populations rurales et un ancrage des politiques publiques au niveau local ; (iii) l'harmonisation entre la programmation nationale et les réalités territoriales ; et (iv) favoriser le partenariat entre les collectivités locales.

◆ Principales réalisations

En 2018, la réalisation des élections municipales et régionales ont permis de concrétiser le nouvel échelon de décentralisation constitué par le Région, régie désormais par la Loi organique relative à la Région.

L'accent a été mis sur le renforcement des acteurs, des structures d'encadrement et de pilotage de la décentralisation par la mise en œuvre de sessions de formation au profit de plus de participants constitués d'élus, de personnel communal et de fonctionnaires de l'Etat et le développement et la diffusion d'outils didactiques.

Ainsi, dans le but d'appuyer les Collectivités Territoriales à accomplir leur mission, la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) a élaboré et diffusé un nombre appréciable d'outils et de guides pour appuyer les collectivités : Mémento du président de la région nouvellement élu, Mémento du Maire Nouvellement élu, Guide de fiscalité locale, Guide de préparation du budget, d'exécution et de clôture du budget et d'élaboration du compte administratif, guide simplifié du contrôle de légalité, guide de maîtrise d'ouvrage communale, guide d'administration, Manuel de procédures de Passation des marchés, guide CCC, guide PDC, manuel de gestion communale, guide du maire, etc..

En matière de réformes, un décret portant sur la création d'une Commission des Finances Régionales et Locales est adopté et une refonte des textes réglementaires de façon générale a

été effectuée surtout par rapport aux Statuts en vue d'une harmonisation et/ou adéquation des situations des personnels.

L'année 2018 a été marquée par le lancement des études relatives à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Formation des Acteurs de la Décentralisation (SNFAD) et l'intégration des deux systèmes Elkhazin et ElBeledi.

A cela s'ajoute l'élaboration de la Stratégie Nationale de la Décentralisation et du Développement Local (SNDDL) vise à donner un nouveau souffle au processus de décentralisation et à faire des Collectivités Territoriales (CT) le moteur du développement territorial concourant à l'atteinte des objectifs de développement fixé par l'État.

A cet effet, au-delà d'une réorganisation administrative de l'État, il s'agit de favoriser l'autonomie des institutions locales en capacité d'agir pour le développement des services publics locaux et pour la promotion d'un véritable processus de développement territorial intégré, apportant ainsi une réelle valeur ajoutée aux efforts de développement entrepris au niveau national et dont les résultats immédiats sont les suivants : (i) Les conditions sont réunies pour une montée en puissance de la décentralisation ; (ii) Les collectivités territoriales ont les capacités et les moyens d'agir pour le développement territorial ; et (iii) Les leviers économiques et urbains du développement territorial sont activés.

Par ailleurs, la mise en œuvre du Projet National Intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement Local et à l'Emploi des jeunes (PNIDDLE) au cours de ces dernières années a permis d'avancer vers l'atteinte des objectifs de la SCAPP en matière de décentralisation. Il s'inscrit, en effet, dans les orientations de la SCAPP visant à l'émergence de collectivités locales viables territorialement et financièrement, à l'amélioration durable des conditions de vie des populations rurales et à un ancrage des politiques publiques au niveau local. Ses réalisations figurent dans l'encadré ci-dessous.

De même, la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local (PAGOURDEL) contribue à l'émergence de collectivités locales viables territorialement et financièrement, à un ancrage des politiques publiques au niveau local, à l'harmonisation entre la programmation nationale et les réalités territoriales et à favoriser le partenariat entre les collectivités locales.

[Le Programme National Intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement Local et l'Emploi des Jeunes \(PNIDDLE\)](#)

Le PNIDDLE a pour objectif global la consolidation de l'Institution communale en l'ancrant dans son environnement. Il s'inscrit dans la politique du Gouvernement en matière de renforcement de la Décentralisation, à travers l'amélioration de l'accès des populations aux services et infrastructures de base et le renforcement des capacités des communes ainsi que des structures de l'Administration centrale et décentralisée.

Le PNIDDLE a réalisé dans 100 communes 557 sous projets dans les domaines des équipements marchands (marchés, aires d'abattage, parcs à bétails, gares routières, fourrières) et socio-éducatifs (santé, éducation, maisons de jeunes, stades), des réseaux d'eau et d'électricité et des hôtels de villes. A cela s'ajoute le renforcement des capacités des communes bénéficiaires (Formation, appui technique de proximité, etc.). A son actif, notamment les réalisations suivantes :

- L'augmentation des revenus des populations dans le cadre de l'exécution des différents sous-projets, la création d'emplois pour les ouvriers des différents métiers du bâtiment, l'utilisation des produits et matériaux locaux, l'augmentation des chiffres d'affaires des commerçants locaux vendant ces produits et matériaux. Plus de 450 800 hommes-jours d'emplois ont été créés dans la réalisation des infrastructures des sous projets. Le tissu économique local a été renforcé à travers le recours aux entreprises locales.
- Environ 10,77 Milliards de MRO de revenus alloués aux chantiers PNIDDLE ont contribué à procurer des revenus, à travers le cantonnage, plus particulièrement aux jeunes qui ont par la même occasion acquis de l'expérience professionnelle ;
- La construction de 243 établissements contribue à la scolarisation grâce à la disponibilité de plus de classes et à une plus grande densification de la carte scolaire ;
- La construction de 86 structures sanitaires renforce la santé des populations et par conséquent leur disponibilité et leurs capacités à se consacrer davantage aux activités productives de richesses et de réduction de la pauvreté ;
- La construction des maisons de jeunes contribue à la création d'un environnement favorable à la promotion et à l'épanouissement de la jeunesse et donc au renforcement de leurs aptitudes à participer au développement.
- La construction et/ou l'équipement d'hôtels de ville ayant permis l'amélioration des conditions de travail, des services rendus aux populations et de l'image de la commune.
- La réalisation d'actions de formation de plus de 2500 personnes dans différentes thématiques dont la gestion, la planification, la maîtrise d'ouvrage, l'archivage, le montage des projets, etc... Les bénéficiaires de ces formations comprennent des élus, des personnels communaux, des cadres de l'administration et des services techniques déconcentrés (STD).

◆ **Perspectives de Renforcement de la Politique de décentralisation**

Les principales actions prévues en 2019 pour renforcer les acteurs, les structures d'encadrement et de pilotage de décentralisations se focaliseront essentiellement sur

- l'identification des besoins en formation des nouveaux élus (Président et élus régionaux, Maire et élus communaux
- l'élaboration des modules et guides pour la mobilisation des ressources fiscales locales
- Former des responsables communaux et des acteurs sur la redevabilité de la culture citoyenne et la participation des populations
- la redynamisation des commissions locales de finances et former les membres des commissions
- le renforcement des capacités pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.
- la mise en œuvre, le suivi-évaluation de la stratégie nationale de formation des acteurs de la décentralisation

Pour la consolidation du cadre institutionnel de la décentralisation, il est prévu d'élaborer un schéma directeur de mise en œuvre de la charte de la déconcentration, une étude diagnostic et un plan de redynamisation des structures transversales de gestion du processus de décentralisation (comité de tutelle, le contrôle de légalité).

En vue de développer et diffuser les outils didactiques, il est prévu de développer, expérimenter et diffuser des outils de gestion communale, élaborer et diffuser le Rapport Général sur les finances locales au titre de l'année 2017 et celui sur l'utilisation du fonds régional de développement (FRD). Pour l'expérimentation en mobilisation et mutualisation des ressources en partenariat avec les communes, il est prévu l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et la communication à des fins d'appuyer les communes dans leurs compétences et l'extension du système d'information du suivi et évaluation des communes et mise en place de nouvelles fonctionnalités.

A cela s'ajoute le programme d'investissement mis en œuvre en 2019 par le PIDDLE visant l'amélioration de l'accès des populations aux services et infrastructures de base et le renforcement des capacités des communes. Enfin il y a lieu de noter la préparation du nouveau Programme d'appui à la décentralisation et de développement de villes intermédiaires.

III.2. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

◆ **Objectif de l'intervention**

La stratégie de la SCAPP en matière d'aménagement du territoire est axée sur l'actualisation de la politique de l'aménagement du territoire afin de promouvoir la viabilité des territoires. Cette politique repose essentiellement sur le développement des pôles économiques intégrés et la valorisation du potentiel local.

◆ Principales réalisations

Ces dernières années ont été marquées par les choix stratégiques s'inscrivant dans la loi d'orientation n°2010-001 du 07 janvier 2010, dont la mise en place des commissions régionales de la toponymie dans les wilayas de Hodh Charghi, Hodh Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza, Tagant et Guidimakha. Le Programme National de Regroupement des Localités quant à lui, a permis la création de plusieurs pôles regroupant chacun plus de 10 localités et dont Chacun est doté des infrastructures socio-collectives indispensables.

Le Programme Valorisation des Initiatives de Croissance Régionale Equitable (VAINCRE) a, au cours de cette année, enregistré d'importantes réalisations. Notamment sur le plan de l'assistance technique, en apportant de l'appui (institutionnels, passation de marchés, identification des projets, gestion des infrastructures, appuis administratifs, etc.) aux communes de l'Assaba, du Gorgol et du Guidimakha.

Des actions ont également été menées pour l'Actualisation des Monographies des wilayas Hodh Echerghi, Hodh Elgharbi, Assaba, Tagant, Guidimagha, Gorgol, Brakna, Trarza, Adrar, Dakhlet Nouadhibou, Inchiri, Tiris Zemmour.

◆ Perspectives

Il est prévu d'incorporer ces monographies des wilayas Hodh Echerghi, Hodh Elgharbi, Assaba, Tagant, Guidimagha, Gorgol, Brakna, Trarza, Adrar, Dakhlet Nouadhibou, Inchiri, Tiris Zemmour comme intrant dans les futures Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) que la Direction compte mettre en place au niveau national et régional.

IV. FINANCEMENT DES CHANTIERS DU CDS 7

Le Programme d'Investissement Public (PIP) 2018-2020 prévoit une enveloppe de 1 298 millions MRU au titre de l'exercice 2018, non compris certains financements non couverts par le PIP, alors que l'ensemble du financement programmé pour la période triennale 2018-2020 s'élève à 3 585 millions MRU.

Tableau 2 : Inscriptions au PIP des projets concourant aux objectifs des chantiers du CDS 7

Intitulé	Début	Fin	Source de Financement	Cout total (M.MRU)	Type de financement	Programmation (M.MRU) 2018	2018-2020 (M.MRU)
Programme de fiabilisation et de sécurisation des Documents nationaux d'identification	2011	2020	RIM	378	Budget	40,00	130,00
Acquisition de tenues administratives	2013	2020	RIM	10	Budget	1,50	4,50
Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local (PAGOURDEL)	2017	2021	RIM	53	Budget (CP)	5,00	15,00
Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local (PAGOURDEL)	2017	2021	ONU-PNUD	53	Don	10,50	31,50

Intitulé	Début	Fin	Source de Financement	Cout total (M.MRU)	Type de financement	Programmation (M.MRU) 2018	2018-2020 (M.MRU)
Construction d'infrastructures et Travaux d'urbanisme/DGSN	2012	2020	RIM	154	Budget	35,00	105,00
Appui à la Garde Nationale	2012	2020	RIM	100	Budget	20,00	60,00
Acquisition Matériel Technique de Protection Individuelle	2013	2020	RIM	5	Budget	2,00	10,60
Acquisition camions anti-incendie	2014	2020	RIM	128	Budget	16,00	76,00
Acquisition Ambulances Médicalisées	2014	2020	RIM	6	Budget		16,00
Fonds régional de développement	2002	2020	RIM	3 610	Budget	350,00	1 050,00
Equipement du Groupement Général de la Sécurité Routière (GGSR)	2012	2020	RIM	61	Budget	20,00	98,00
Renforcement des capacités du MIDEDEC	2010	2018	RIM	98	Budget	10,00	10,00
Renforcement des capacités de la DGAPE	2018	2018	RIM	10	Budget	1,00	1,00
Appui à la DGPC/MIDEDEC	2013	2018	RIM	7	Budget	3,00	3,00
Programme d'Appui à la Gestion de la Migration	2013	2019	UE-FED	313	Don	69,60	134,11
Programme National de Déminage Humanitaire pour le Développement	2008	2021	RIM	26	Budget (CP)	2,00	8,00
Programme national intégré d'appui à la décentralisation, au développement local et à l'Emploi (PNIDDLE)	2013	2019	BM-IDA	153	Quasi-Don	28,38	52,70
Programme national intégré d'appui à la décentralisation, au développement local et à l'Emploi (PNIDDLE)	2013	2019	BM-IDA	604	Don	140,00	296,33
Programme national intégré d'appui à la décentralisation, au développement local et à l'Emploi (PNIDDLE)	2014	2021	UE-FED	833	Don	139,69	399,16
Programme national intégré d'appui à la décentralisation, au développement local et à l'Emploi (PNIDDLE)	2014	2019	RIM	1 500	Budget (CP)	225,00	450,00
Projet d'appui au Système de Filets Sociaux	2016	2020	BM-IDA	428	Don	90,00	290,00
Projet d'appui au Système de Filets Sociaux	2016	2019	RIM	300	Budget (CP)	5,00	39,88
Lutte contre la radicalisation des jeunes et promotion de la citoyenneté en Mauritanie	2016	2018	ONU-PNUD	38	Don	1,75	1,75
Programme d'Appui à la Société Civile et à la Culture	2013	2019	UE-FED	273	Don	40,16	77,38
Centre d'Accueil, d'Information et de Documentation/CDHAH	2015	2019	RIM	35	Budget	4,20	9,20
Programme national de renforcement de la cohésion sociale	2017	2021	FRANCE-AFD	29	Don	15,00	23,57
Fonds d'Aides et de Secours Humanitaire	2018	2018	RIM	3	Budget	2,50	2,50
Appui à la Direction de la Promotion de l'Action Humanitaire	2018	2018	RIM	1	Budget	0,80	0,80
Amélioration qualité service public de la justice	2005	2018	RIM	34	Budget	5,50	5,50
Acquisition de Matériel de Couchage au profit des Prisons Nktt, NDB et Aleg	2014	2018	RIM	4	Budget	2,50	2,50
Renforcement des capacités des juridictions	2017	2018	RIM	3	Budget	2,00	2,00
Acquisition Robes de Magistrats	2018	2018	RIM	1	Budget	0,80	0,80

Intitulé	Début	Fin	Source de Financement	Cout total (M.MRU)	Type de financement	Programmation (M.MRU) 2018	2018-2020 (M.MRU)
Amélioration des conditions des détenus et Création d'œuvres Pénitentiaires	2013	2018	RIM	5	Budget	2,40	2,40
Accueil, Education, Formation, Réinsertion sociale et Suivi des ECL	2013	2019	RIM	45	Budget	6,80	10,30
Programme d'appui a la reforme de la justice (PARJ)	2019	2025	UE-CE	500	Don		166,00
ENSEMBLE				9 800		1 298	3 585

Source : PIP 2018-2020/DGIPCE/MEI

V. ANNEXE

IV.1. INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER 7 DE LA SCAPP

Tableau 3 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre des chantiers du CDS 7 « Gouvernance politique, Décentralisation, Etat de droit, Justice et Sécurité »

Indicateur	Intervention/SCAPP	Source	Valeur-2018	Remarques/Recommandations
Budget alloué aux collectivités territoriales	Renforcement de la politique de décentralisation	MIDEC	3,5 Milliard MRO	Tenir compte des sources autres que le fonds régional (ajouter un indicateur conseils régionaux)
Adoption du nouvel échelon de décentralisation	Renforcement de la politique de décentralisation	MIDEC	oui	Adoption des lois sur le fonctionnement des conseils régionaux (Loi Organique sur la Région)
Nbre de compétences transmises aux communes	Renforcement de la politique de décentralisation	MIDEC/DGCT	9/16	Exprimer l'indicateur en pourcentage
Nbre de projets dont la maîtrise d'ouvrage revient aux collectivités territoriales	Renforcement de la politique de décentralisation	MIDEC/DGCT /PNIDDLE		indisponible
Nbre de pôles régionaux de développement mis en place	Réactualisation de la politique de l'aménagement du territoire	MIDEC	1	Pôle du Hodh Charghi / pas encore opérationnel (Decret uniquement)/ Pôle du Tagant
Nbre d'OSC membre des instances de suivi des politiques nationales	Consolidation de l'Etat de Droit, des Droits Humains et de la Justice	CDHOSC		A exprimer l'indicateur en pourcentage 7799des OSC (DRSC)
Nbre de radios et TV privés autorisées	Contrôle citoyen de l'action publique	HAPA	0 en 2018	
Proportion de la population carcérale en instance de jugement (ODD)	Renforcement de la justice	Justice	35,4 % contre 49,5 % en 2016	

Taux de réalisations des recommandations issues des EPU	Développer les droits humains	CDHOSC		Voir CDHRSC
Nbre de scrutins organisés dans les délais	Amélioration de la gouvernance politique	MIDEC	3	les élections législatives, municipales et régionales
Part de dépenses allouées aux forces de défense et de sécurité dans le budget de l'état	Renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité	MIDEC/Défense	12,40%	cette dépense concerne la fonction sécurité
% des jeunes déclarant avoir connaissance du danger de l'extrémisme violent	Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent	ONS		En cours de mise en place, il sera effectif en Mars 2020 (EPCV 2019)
Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil (ODD)	Garantir à tous une identité juridique	ANRPTS/ONS	226973 contre 103761 en 2016	La RNV présente le nbre et non pas le taux
Nbre d'immigrants refoulés à la frontière par an	Gestion des migrations	MIDEC	5091 contre 4997 en 2017 et 1300 en 2016	

IV.2. COMPOSITION DU CDS 7 « GOUVERNANCE POLITIQUE, SECURITE, ETAT DE DROIT ET DECENTRALISATION »

Tableau 4 : Liste des membres du CDS 7« Gouvernance Politique, Sécurité, Etat de droit et Décentralisation »

CDS 7 : Gouvernance Politique, Sécurité, Etat de droit et Décentralisation : Liste des membres					
Chantiers et interventions	Institutions	Nom et prénoms	Fonction	Téléphone	E-mail
Président :	MIDEC	Cissé Seyidi	CT	44481120	seyidic@yahoo.fr
Vice-Président :	Min. de la Justice	Idrissa Wagué	Conseiller	22424006	idrismwagneh@yahoo.fr
Gouvernance Politique, Cohésion sociale, Paix et Sécurité					
- Amélioration de la gouvernance politique	DGAP / MIDEC (Elections)				
	DGPALP (Libertés)				
	DCEP	Houssein Beitat	DA / DCEP	46465581	housbtt@gmail.com
- Renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité			Conseiller Sécurité		
- Construction durable de la paix et de la cohésion sociale	TADAMOUN				
- Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent	DEPSC/ Min. Jeunesse	Ba Oumar	DA	30767676	baoumar784@gmail.com
	DEPSC/ Min. Jeunesse	Cheikhlemine habibou	Chef de Service	43430877	habibou-lemine@yahoo.fr
	Projet de prévention de conflits et promotion du dialogue interculturel	Mohamed Salem Boukhreiss	Coordinateur	26302393 22004949	boukhreiss67@gmail.com
	MAIEO				
- Gestion des migrations	DST				
	OIM				
Etat de droit, Droits humains et Justice					
- Contrôle citoyen de l'action publique	DRSC/ CNDH	Mohameden O. Horma			
- Renforcement de la justice	Min. Justice				
- Développement des droits humains	CDHAHRSC	Dieng Farba Saidou	Conseiller	46733382	farbasaidoudieng@gmail.com
	CNDH				
	CNUDH				
Développement local et décentralisation					
- Renforcement de la politique de décentralisation	DGCT	Abdi O. Horma	DG / DGCT	46970733	ahourma@interieur.gov.mr
	DGAT				
	DSP/MEF	Cheikhna Mohamed Mahmoud	CS Programmes régionaux	22336713	chemmed1@yahoo.fr
	PNIDDLE	Mohamed Babetta	Coord. / PNIDDLE	42414077	

	PAGOURDEL	Ahmed Youra Haye			
	DGCT/	Archambeau Maron	AT	42414023	
	GiZ	Sidi O. Saleck	Expert GiZ	42414077	sidi.saleck@giz.de
	PNUD	Sidi Khalifa		48404082	sidi.khalifa@undp.org
- Aménagement du territoire	MHUAT	Jiddou O. Boudida	DEPC/Directeur	44480203	jboudidda@gmail.com
Autres membres	DGPC / MIDEDEC				
	ONS	Sow Samba	Démographe	22109290	isow_samba@gmail.com
	UNFPA	Mme Lo			lo@unfpa.org
	ONG AAIDFENDIF	Mme Fatimetou Mohamed Saleck		22478797	
	ONG ARGEND	Diallo Moctar		46793748	
	DC-SCAPP	Sidna Ndah Mohamed- Saleh	Consultant SCAPP	36302126	sndah@hotmail.com
	DC-SCAPP	Khadijettou mint El Heda	Expert Levier 3 SCAPP	26145513	khatouahmed@yahoo.fr